



L'Avere-France, l'AFOR et Enedis présentent le premier baromètre national sur la recharge en résidentiel collectif

Paris, le 30 mai 2024

L'Avere-France, en collaboration avec l'AFOR et Enedis, annonce la publication du premier baromètre trimestriel des infrastructures de recharge en résidentiel collectif¹. Au 31 mars 2024, la France comptait 28 673 immeubles qui ont validé, dès à présent, le déploiement d'une infrastructure collective (11% % des bâtiments collectifs), quand 8 383 immeubles ont déjà déployé une telle infrastructure (3,11 %). Par ailleurs, 15 996 points de recharge individuels en résidentiel collectif, soit une progression de + 17,2 % depuis le dernier trimestre de l'année 2023.

« La transition vers la mobilité électrique nécessite de pouvoir suivre de façon claire et fiable les déploiements des infrastructures de recharge et leur raccordement au réseau public de distribution d'électricité, corollaire essentiel à l'accélération du développement du marché des véhicules électriques. C'est en ce sens que l'Avere-France, l'AFOR et Enedis ont décidé de s'associer, afin de publier chaque trimestre des indicateurs communs, robustes et transparents pour suivre cette évolution » se réjouit **Clément Molizon, délégué général de l'Avere-France**.

Résidentiel collectif et mobilité électrique : l'équation possible !

La recharge en résidentiel collectif recouvre principalement trois réalités : les points de charge individuels, les points de charge partagés et les infrastructures collectives. Le droit à la prise assure à chacun la possibilité d'équiper son emplacement de stationnement d'une borne de recharge.

Cependant, en habitat collectif pour préparer l'avenir, la réflexion d'un projet d'infrastructure collective doit être privilégiée dès 10 places de stationnement. Plusieurs solutions s'offrent aux copropriétaires ou bailleurs : des solutions privées proposées par des opérateurs de recharge et une solution publique portées par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) - Enedis sur 95% du territoire - ou une Entreprise Locale de Distribution

¹ Le champ d'application considéré par ce baromètre regroupe les bailleurs sociaux, les bailleurs privés, et les copropriétés, disposants d'un parking, neufs et existants. Les pourcentages sont calculés sur une base de 247 000 résidences de plus de 5 places de parking (source : CEREMA).

(ELD). Il s'agit alors de l'installation du réseau public de distribution d'électricité, auquel des bornes peuvent être ensuite raccordées à la demande de chaque résident.

Ce premier baromètre commun permet de montrer que de nombreuses résidences collectives ont déjà sauté le pas et qu'une réelle dynamique existe. Pour la soutenir, l'Avere-France a développé des outils pour accompagner copropriétaires et bailleurs :

- **Un guide de référence** pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables en copropriétés (édition 2023) : [lien](#)
- **Le programme de financement Advenir** qui propose plusieurs types de primes pour les particuliers en immeuble collectif : [lien](#)
- **Des outils clé en main** pour réussir son projet : [lien](#)

Enfin, le site Je-Roule-En-Electrique.fr fait peau neuve ce 30 mai et héberge à présent un portail dédié aux pros de l'immobilier, aux copropriétaires et aux bailleurs avec des contenus spécialisés (infrastructure de recharge en immeuble collectif, aides à l'installation, bénéfices, etc.).

Bornes individuelles : une croissance de + 17,2 % entre le T1 2024 et le T4 2023

La France dénombrait, au 31 mars 2024, 15 996 points de recharge individuels déployés en résidentiel collectif, contre 13 643 au 31 décembre 2023, soit une hausse de 17,2 %. A noter que cet indicateur ne présente que les points de recharge installés par un opérateur privé de l'AFOR.

En effet, lorsqu'un immeuble choisit une infrastructure collective relevant du réseau public de distribution d'électricité, les points de recharge qui y sont raccordés sont des installations électriques privatives qui ne relèvent pas de la responsabilité des GRD, qui n'installent pas de bornes.

Le calcul de cet indicateur sera affiné pour être plus proche de la réalité. A titre de comparaison, le programme Advenir a déjà contribué financièrement à l'installation de 19 101 points de recharge individuels au 31 mars 2024.

Infrastructures collectives : près de 12 % des immeubles collectifs ont déjà fait leur choix

La France dénombrait, au 31 mars 2024, 28 673 immeubles qui ont validé l'installation d'une infrastructure collective, contre 26 942 au dernier trimestre 2023 (+ 6,4 %). Cela représente déjà 10,6 % des immeubles collectifs !

Cette dynamique doit être mise en regard des infrastructures collectives réellement installées, à savoir 8 383. Par rapport au 7 248 installées au 31 décembre 2023, cela constitue une croissance de + 15,7 %.

*« L'AFOR se réjouit de la dynamique du marché, qui reste très soutenue depuis l'après-covid. Nous nous félicitons que 95% des immeubles ayant choisi de s'équiper, depuis plus de 10 ans, l'ont fait via un des opérateurs de l'AFOR. Selon nous l'enjeux à venir est d'apporter davantage de services aux copropriétaires : dépannage, maintenance et itinérance des bornes de recharge » dit **Patrick Kic, Président de l'AFOR.***

« Acteur de la transition écologique, Enedis accompagne l'essor de la mobilité électrique dans les immeubles, en raccordant toutes les solutions collectives au réseau public de distribution. Ce déploiement est en cours sur tout le territoire desservi par Enedis, pour tous les types de parkings du résidentiel collectif. » **Olivier Huet, Directeur projet Equipement en IRVE du résidentiel collectif d'Enedis.**

À propos de l'Avere-France

L'[Avere-France](#), créée en 1978, est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique en France. Avec plus de 270 adhérents, l'Association fédère un écosystème diversifié d'acteurs engagés dans la transition énergétique. Tiers de confiance pour les pouvoirs publics, les professionnels, les médias et le grand public, l'Avere-France publie régulièrement des contenus de référence sur les questions d'électromobilité (batterie et hydrogène). L'association est fortement impliquée dans les projets de développement et de promotion de la mobilité électrique auprès des pouvoirs publics, tant au niveau national que régional. De plus, l'Avere-France pilote le programme Advenir, qui contribue de manière significative au développement des infrastructures de recharge en France par du financement et de la formation.

Contact presse : Martin Kolle | martin.kolle@lobbycom.fr | 06 89 70 17 51

A propos de l'AFOR

L'[AFOR](#) a été créée en octobre 2021 par les spécialistes et pionniers de la recharge en copropriété : Borne Recharge Service, Bornes Solutions, Park'n Plug, Waat, Zephyre et Zeplug, face à l'urgence environnementale et pour la qualité de l'air dans les territoires urbains. L'AFOR œuvre pour promouvoir et développer la filière avec les acteurs de l'écosystème : DGEC, Avere-France, Ministères de la transition écologique et des transports et la CRE. Forts de leur expérience depuis plus de 15 ans sur l'ensemble du territoire français, ces opérateurs regroupent près d'un millier de salariés répartis dans toutes les régions, adressant 27K copropriétés, soit plus d'1,5M de foyers. Les opérateurs de l'AFOR fournissent un service complet de recharge : installation, fourniture de bornes et de l'électricité, pilotage énergétique, supervision des points de charge, et maintenance/dépannage 24h/24, 7j/7.

A propos d'Enedis

[Enedis](#) est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 40 000 personnes. Au service de 37,5 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Contact presse : Ishak Mrabat | ishak.mrabat@enedis.fr | 06 60 23 03 58